



COMMUNE DE MEYRARGUES

DÉCISION DU MAIRE N°d2025-29FS
en date du 23 avril 2025

DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE.
AIDE AUX TRAVAUX DE PROXIMITE

DÉVELOPPEMENT DU SPORT EN PLEIN AIR ET PRATIQUES
SPORTIVES NOUVELLES EN DIRECTION DE NOUVEAUX PUBLICS :
CRÉATION D'UNE AIRE DE FITNESS ET RÉALISATION D'UN
TERRAIN DE BASKET

FP/ECO

Exposé des motifs :

Quand bien même la commune compte de nombreuses associations sportives et de pratiquants, elle souhaite encore développer le sport en l'ouvrant à de nouveaux publics.

Ainsi, la commune envisage-t-elle d'optimiser le site du Plateau de la Plaine, en réaménageant totalement un espace actuellement occupé par l'ancienne piscine de la colonie de la Ville de Marseille. Il s'agit de procéder au démontage de cette piscine et de lui substituer une aire de fitness en plein air pour les membres des associations les équipements du site mais également pour d'autres sportifs.

La commune désire également réhabiliter une aire d'activité vieillissante pour en faire un terrain de basket de plein air entièrement neuf et aux normes, en face du gymnase qui accueillera les membres de l'association de basket aux beaux jours, les enfants et les adolescents du centre aéré et tous pratiquants de ce sport, en autonomie.

Le coût de l'opération est estimé à :

84 128 € HT.

L'objet de la présente demande vise solliciter, auprès du département des Bouches-du-Rhône, un financement à hauteur de 70 %, correspondant ainsi à :

58 889 € HT.

Visas :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;

Vu la délibération n° D2020-24AG du 25 juin 2020 et notamment son 25° ;

Le Maire décide :

Article 1 :

L'aide du Département des Bouches-du-Rhône est sollicitée pour l'attribution d'une subvention à hauteur de :

58 889 € HT (Taux 70 %)

pour l'opération ci-avant décrite.

Article 2 :

Le plan de financement est tel que ci-après :

Opération	Coût HT arrondi	Financeurs	Taux	Montants HT
Terrain de basket	28 366 €	Département 13	70%	58 889 €
Aire de fitness	55 762 €	Commune	30%	25 238 €
Total opération	84 128 €	Total financements	100%	84 128 €

Article 3 : Recours – modalités de publication et d'exécution.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire de Meyrargues et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication dans les conditions réglementaires qui lui sont applicables.

Le directeur général des services de la ville et le receveur municipal du service de gestion comptable d'Aix-en-Provence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation est transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Arrondissement d'Aix-en-Provence au titre du contrôle de légalité.

Le Maire de Meyrargues,
Poussardin.



Publié sur le site internet de la commune

(<https://www.meyrargues.fr/rechercher-une-decision/>) le : 24/04/2025

Le directeur général des services,

Érik Charles Delwaillé
REÇU EN PREFECTURE
le 24/04/2025

Application agréée E-legalite.com